



## Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**Etaient présents** : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

**Ont donnés procuration** : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

**Etaient absents** : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

### Objet : 21- Subvention Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de l'engagement avec l'association SANTIAGO qui a vocation de venir en aide aux chats errants ou abandonnés sur l'Ile d'Oléron. Elle assure la capture et la stérilisation des chats errants (en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et les communes) avant remise sur site. Elle assure également le sauvetage des chatons en détresse avec placement en famille d'accueil et mise à l'adoption.

La collectivité sollicite l'aide financière de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune pour l'année 2024.

La Fondation 30 Millions d'Amis propose une convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats errants.

L'Association Santiago est en mesure de prendre en charge les chats à stériliser, estimé à 12 pour l'année 2024.

Considérant que la mission assurée par les associations 30 Millions d'Amis et Santiago est d'utilité publique,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2024.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2024 pour un montant de 540 € à l'article 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Patrice ROBILLARD

Le secrétaire de Séance,  
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le **09 AVR. 2024**  
et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**  
Patrice ROBILLARD